

Nombre :

- de Membres en exercice : 29

- de Présents : 22 puis 23

- de Votants : 28 puis 29

Affichage convocation : 11 mai 2016

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 MAI 2016

L'an deux mille seize, le dix-huit mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères, légalement convoqué le onze mai deux mille seize, s'est assemblé au lieu habituel de ses réunions, à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de **Madame Catherine DESPREZ**, Maire de Surgères.

Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU , Monsieur Stéphane AUGÉ, Monsieur Pierre VIVIER, Monsieur Etienne VITRÉ, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H-SALAÛN, Monsieur Jean-Pierre SECQ, Monsieur Sylvain RANCIEN, Madame Claudie PILLET, Monsieur Gérard FABRE, Madame Nathalie MARCHISIO, Monsieur Raymond GABET, Madame Nadine GIRARD arrivée lors de la délibération 2016.01.08, Monsieur Arnaud PECQUEUR, Madame Claudette ROUCHER, Monsieur Philippe LACAN, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Daniel TARDET, Madame Stéphanie GIRAUDEAU, Monsieur Younes BIAR, Madame Véronique DUVAL, Monsieur Paul LEBOT, Monsieur Cyril GUILLET.

Étaient absents, excusés et représentés :

Madame Catherine BOUTIN qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ.

Madame Chrystèle BOURGEAIS-AUGER qui a donné pouvoir à Monsieur Younes BIAR.

Madame Maryline VILLENEAU qui a donné pouvoir à Monsieur Jean Yves ROUSSEAU.

Madame Elena JIMENEZ CONTRERAS qui a donné pouvoir à Madame Nathalie MARCHISIO.

Madame Françoise VINCENT qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre VIVIER.

Madame Sylvie PLAIRE qui a donné pouvoir à Monsieur Etienne VITRÉ.

Était également présent :

Monsieur Thierry PIERRUGUES, Directeur Général des Services.

Madame Claudie PILLET a été désignée en qualité de Secrétaire de séance, assistée par Madame Lucile COUILLAUD, contractuelle, suivant l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ouvre la séance et annonce le retrait de la délibération 2016.03.26 relative au déclassement d'une partie de la rue Gabriel GUILLON pour manque d'information.

DÉCISIONS DU MAIRE

Madame le Maire informe l'Assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014, prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de rendre compte des décisions qu'elle a prises.

Les décisions du Maire sont consultables en mairie :

DM n° 2016-38 : Signature du marché de fauchage et d'élagage avec la SARL HAIES'NETT pour un montant minimum de 8 000 € HT et maximum est de 50 000 € HT.

DM n° 2016-40 : Signature du marché de fourniture d'une tondeuse autoportée avec Saint Mard Motoculture pour un montant de 35 590 € HT.

DM n° 2016-43 : De conclure avec la société SFR, un marché pour la fourniture de 13 abonnements et de 13 appareils pour une durée de 24 mois, pour un montant de 2 873.28 € HT pour la partie abonnement et 174 € HT pour la partie matériels.

DM n° 2016-37 : Signature d'une convention tripartite avec le Fonds de Solidarité pour la télé déclaration et le télépaiement de la contribution, démarche gratuite.

DM n° 2016-42 : Signature d'un contrat avec l'entreprise PROTECHLAV pour une intervention de dégraissage de la hotte de la cuisine du Castel Park évaluée à 195 € HT/an, pour une durée de 3 ans.

DM n° 2016-41 : De cosigner la convention de mise à disposition, auprès de l'UNSS des locaux du Lycée du Pays d'Aunis, afin d'accueillir le 6^{ème} festival UNSS des arts du cirque qui aura lieu à Surgères du 10 au 13 mai 2016, sans contrepartie financière locative.

DM 2016-36 : la Ville de Surgères renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés ci-dessous :

Date de dépôt	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien	
			référence cadastrale et superficie	
09/02/2016	Me PERREAU-BILLARD SAINT MARTIN DE RE	Mme Muriel BRU SAINT MARTIN DE RE	17 rue de Verdun	AE n° 63 pour 3 a 95 ca
10/02/2016	Me BORDE SURGERES	M et Mme Youri MOSIO LES PORTES EN RE	55 bis rue Gambetta	AB n°806, n°804, n°805 – ¼ indivis. Et n°807 – ¼ indivis.
22/02/2016	Me ROME SURGERES	S.C.I MICHMAZ LA ROCHELLE	3 rue Barabin	AE n° 521 pour 87 ca
26/02/2016	Me BORDE SURGERES	Mme Elise CLUZEAU SURGERES	4 impasse Abel Poyaud	AH n° 136 pour 3 a 67 ca
11/03/2016	Me BORDE SURGERES	M Jean-Pierre TOURVE ST JULIEN DE CONCELLES	8 rue Olivier Brillouet	AK n° 149 et n° 779 pour 4 a 76 ca
15/03/2016	Me ROME SURGERES	Mme Colette RICHARD et M Eddie RICHARD NANTES	1 rue du Four	AN n° 172, n° 174 et n° 178 pour 6 a 90 ca

DM n° 2016-46 : De signer un avenant n° 2 à la convention signée avec Mme Laurie RAMBAUD « Ma tête de lune » pour une prestation d'activités « Les Petites recyl'Arts » les mardis au lieu du vendredi à partir du mois de Mai 2016 et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.

DM 2016-47 : De signer une convention avec la CdC Aunis Sud pour une attribution de subvention d'un montant de 42 116 € dans le cadre du Projet Educatif Local pour les Temps d'Activités Périscolaires et pour les accueils périscolaires pour l'année 2016.

DM n° 2016-44 : De signer un contrat avec l'Association Les Amis de l'Ensemble « Il Festino » à Ploeren (56), relatif à un concert « une soirée et musique autour de l'héritage de Federico Garcia Lorca » qui se déroulera le vendredi 3 juin 2016 à l'Eglise de Surgères, pour un montant de prestation de 1 500 € charges comprises.

DM n° 2016-45 : De signer un contrat d'une durée de deux ans pour l'entretien de l'Orgue de l'Eglise Notre Dame de Surgères avec l'Entreprise De M Olivier CHEVRON, pour un montant de 1 380 € par an.

2016.01.07 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2016. : délibération adoptée à l'unanimité.

2016.01.08 – MOTION CONCERNANT L'INSTALLATION D'UN DROIT DEPARTEMENTAL DE PASSAGE (DDP) SUR LE PONT DE L'ILE D'OLERON : motion portant refus de la mise en place d'un droit de passage adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire explique les avantages et inconvénients d'un droit départemental de passage sur le pont de l'île d'Oléron.

Les recettes permettront d'entretenir les espaces naturels protégés ainsi que le pont, de développer un réseau de transports propres et d'assurer la sécurité des visiteurs.

Toutefois, ce péage risque de freiner la fréquentation de l'île, d'autant plus que les travailleurs et habitants du bassin Marennes/Oléron ne bénéficieront pas d'une exonération, mais d'un tarif préférentiel.

Après les débats, le Conseil Municipal a voté contre l'installation d'un droit départemental de passage sur le pont de l'île d'Oléron : comme suit :

Contre : 15 (Y.BIAR, C. BOURGEOIS – AUGER, P. LEBOT, S. GIRAudeau, V.DUVAL, P. LACAN, N. MARCHISIO, E. JIMENEZ CONTRERAS, E. VITRÉ, C. PILLET, S. RANCIEN, N. GIRARD, G. FABRE, S. PLAIRE, C. GUILLET)

Pour : 6 (C. DESPREZ, C.BOUTIN, D. TARDET, MC. GRENON, C. ROUCHER, S.AUGÉ)

Abstentions : 8 (P. VIVIER, F. VINCENT, JY. ROUSSEAU, M. VILLENEAU, A. PECQUEUR, R. GABET, JP SECQ, MJ LOZAC'H-SALAÜN).

2016.01.09 – CONDITIONS DE PRET DU PODIUM ET DU TIVOLI DE LA VILLE DE SURGERES : délibération adoptée à l'unanimité.

Par délibération du 25 novembre 2015, le Conseil Municipal a voté les tarifs de location des différents matériels mis à disposition par la Ville. Cette délibération précise que les Surgériens et les associations de la ville bénéficient de la gratuité de ce matériel, excepté pour le podium (612 € par utilisation) et pour le tivoli (510 € par utilisation). Pour soutenir les associations surgériennes, le Conseil Municipal instaure la gratuité pour les trois premières utilisations de ce matériel.

2016.02.09 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : délibération adoptée à l'unanimité. Madame le Maire s'est retirée lors du vote.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année écoulée. De ce Compte Administratif consolidé 2015 (à savoir Budget Principal et Budgets Annexes), il ressort les résultats suivants :

- Les résultats reportés de l'année N-1 : + 355.625,02 €,
- Total des dépenses 2015 (y compris les restes à réaliser) : 10.235.598,09 €,
- Total des recettes 2015 (y compris les restes à réaliser) : 10.850.543,98 €,

Soit un résultat global positif de + 970.570,91 € pour 2015.

2016.02.10 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : délibération adoptée à l'unanimité.

Les comptes de gestion sont dressés par Madame la Trésorière et retracent les opérations budgétaires de la Commune, en dépenses et en recettes. Le compte administratif et le compte de gestion doivent être identiques. Toutefois, une erreur est intervenue dans le compte de gestion, lorsque que la Trésorerie a intégré des sommes inscrites du Budget Annexe Bâtiments Relais dans le Budget Principal. Cette différence de 1 961.24 € ne peut pas être modifiée en 2015 mais le sera sur l'exercice 2016. Madame la Trésorière a fourni un certificat attestant de cette situation. Cette différence n'impactant pas les résultats de la Commune, le Conseil Municipal a adopté les Comptes de Gestion.

2016.02.11 – AFFECTATION DES RESULTATS : délibération adoptée à l'unanimité.

Budget Principal : Le Conseil Municipal constate que le Compte Administratif du Budget Principal présente les résultats suivants :

- Un excédent de 851 375.23 € en section Fonctionnement,
- Un résultat global d'investissement de +317 990.71 € porté à - 107 451.70 € après prise en compte des restes à réaliser.

Il décide de capitaliser une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 107 451.70 € et de reporter + **743 923.53 €** à la section Fonctionnement et + **317 990.71 €** à la section Investissement au Budget Supplémentaire.

Budget Annexe Marché Couvert : Le Conseil Municipal constate que le Compte Administratif du Budget Marché Couvert présente les résultats suivants :

- Un excédent de 26 001.48 € en section Fonctionnement,
- Un déficit de 26 001.48 € en section Investissement.

Il décide de capitaliser l'excédent de fonctionnement à hauteur de **26 001.48 €**, de ne rien reporter à la section Fonctionnement et de reporter la somme de – **26 001.48 €** à la section Investissement au Budget Supplémentaire.

Budget Annexe Assainissement : Le Conseil Municipal constate que le Compte Administratif du Budget Annexe Assainissement présente les résultats suivants :

- Un excédent de 212 259.02 € en section Fonctionnement,
- Un résultat global d'investissement de +80 410.66 € porté à - 13 069.03 € après prise en compte des restes à réaliser.

Il décide de capitaliser une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de **13 069.03 €**, de reporter la somme de + **199 189.99 €** à la section Fonctionnement et la somme de + **80 410.66 €** à la section Investissement au Budget Supplémentaire.

Budget Annexe Camping de la Gères : Le Conseil Municipal constate que le Compte Administratif du Budget Annexe Camping de la Gères présente les résultats suivants :

- Un excédent de 873.34 € en section Fonctionnement,
- Un excédent de 26 584.05 € en section Investissement.

Il décide de reporter la somme de + **873.34 €** à la section Fonctionnement et la somme de + **26 584.05 €** à la section Investissement au Budget Supplémentaire.

Budget Annexe Lotissement Le Pérot : Le Conseil Municipal constate que le Compte Administratif du Budget Lotissement le Pérot présente les résultats suivants :

- Un excédent de 15 399.96 € en section Fonctionnement,
- Un déficit de 15 399.96 € en section Investissement.

Il décide de capitaliser l'excédent de fonctionnement à hauteur de **15 399.96 €**, de ne rien reporter à la section Fonctionnement et de reporter la somme de – **15 399.96 €** à la section Investissement au Budget Supplémentaire.

2016-02-12 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2016 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : délibération votée à l'unanimité.

Le Budget Supplémentaire a pour objet essentiel la reprise des résultats de l'exercice antérieur et l'intégration des restes à réaliser engagés durant l'exercice précédent. Il permet également l'ajustement des crédits inscrits au Budget Primitif tant en recettes (fiscalité, dotations d'Etat et subventions) qu'en dépenses.

2016-02-13 – TARIFICATION DES REPAS REALISES PAR LA CUISINE CENTRALE JULES FERRY POUR L'ACADEMIE DES CUIVRES ET PERCUSSIONS LORS DE SON STAGE MUSICAL DU 23 AU 30 JUILLET 2016 : délibération adoptée à l'unanimité.

Dans le cadre du stage musical de l'Académie des Cuivres et Percussions, qui se déroulera à Surgères du 23 au 30 juillet prochain, la Cuisine Centrale assurera la production et la livraison des repas destinés aux participants. Le Conseil Municipal a décidé d'instaurer le tarif de ces repas à 6.50 € par personne.

2016.03.19 – SITE POYAUD – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) : délibération adoptée à l'unanimité.

Les travaux de désamiantage et de déconstruction du site Poyaud s'élèvent à 822 840 € TTC. Le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à déposer un dossier auprès de l'État, au titre du FSIL, afin d'obtenir une subvention d'un montant de 300.000 €.

2016.03.20 – FRICHE INDUSTRIELLE DENOMMEE SERGENT PROLAC – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) : délibération adoptée à l'unanimité.

Les travaux de transformation de la friche Sergent PROLAC sur la Commune de Surgères s'élèvent à 772 800 € TTC pour la Commune. Le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à déposer un dossier auprès de l'État, au titre du FSIL, afin d'obtenir une subvention d'un montant de 336 000 €.

2016.03.21 – REFECTION DU SECTEUR DU PARKING DU CHATEAU ET DES RUES AVOISINANTES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) :

délibération adoptée à l'unanimité.

Les travaux d'aménagement du secteur du parking du Château, de l'Avenue de la Libération et des voies avoisinantes sur la Commune de Surgères s'élèvent à 2 706 000 € TTC. Le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à déposer un dossier auprès de l'État, au titre du FSIL, afin d'obtenir une subvention d'un montant de 676 500 €.

2016.03.22 – AIRE DE RETOURNEMENT DES BUS RUE DE LA GREVE – ECHANGE DE TERRAINS SANS SOULTE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE – MARITIME : délibération adoptée à l'unanimité.

Pour réaliser une aire de retournement des bus rue de la Grève, il sera procédé à un échange de terrains entre la Ville de Surgères et le Département de la Charente-Maritime.

2016.03.23 – ACQUISITION DE PARCELLES D'ALIGNEMENT A L'EURO SYMBOLIQUE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD PAR ACTE ADMINISTRATIF – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL :

délibération adoptée à l'unanimité.

Suite à l'acquisition par la Commune de Surgères des parcelles cadastrées AO n° 560 et AO n° 563, situées rue Martin Luther King et rue du 19 mars 1962, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à procéder au classement de celles-ci dans le domaine public communal.

2016.03.24 – SITE POYAUD – ECHANGE DE TERRAINS SIS RUE JULIA ET MAURICE MARCOU ENTRE LA COMMUNE DE SURGERES ET LA SARL EGAUSS : délibération adoptée à l'unanimité.

Pour permettre de réaliser les travaux de dépollution et de démolition du site POYAUD, il est procédé à un échange de terrains entre la SARL EGAUSS et la Commune de Surgères. Le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à accepter cet échange, et à signer tous les actes qui en découleront.

2016.03.25 – MISE EN VALEUR DU PARC DU CHATEAU DE SURGERES – AUTORISATION DE DEPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE LEADER AU TITE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL 2014-2020 DE POITOU-CHARENTES :

délibération adoptée à l'unanimité.

Afin de faire découvrir ou redécouvrir le Parc du Château, les élus ont décidé de mettre en place un parcours découverte dans l'enceinte du Château. Ce parcours se traduira, entre autre, par la pose de pupitres. Cette pose s'élève à un total de 24 000 € TTC. Le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à déposer un dossier de subvention d'un montant de 13 000 €, dans le cadre du programme LEADER 2014-2020.

2016.03.26 - DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE GABRIEL GUILLON – MISE A ENQUETE PUBLIQUE : délibération retirée.

2016.03.27 – INSTAURATION DE LA REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE : délibération adoptée à l'unanimité.

Le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 prévoit que le Conseil Municipal peut instaurer et fixer le montant de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité Il fixe le montant du mètre linéaire de canalisation de transport et de distribution d'électricité à 0.35 €. La redevance due au titre de l'année N sera basée sur le nombre de mètre linéaire de canalisation qui occupe le domaine public l'année N-1. Cette redevance sera plafonnée à un dixième de la redevance due chaque année à la Commune pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique.

2016.04.05 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION INSERTION SURGERIENNE GERES DEVISE (ISGD) : délibération votée à l'unanimité, Messieurs P.LEBOT et R. GABET ne participant ni au vote ni au débat.

La Commune souhaite renouveler la convention qui la lie à l'Association ISGD pour l'accomplissement de petits travaux tels que :

- l'entretien et le renforcement des berges, des cours d'eau et fossés,
- l'élagage et le débroussaillage,
- des aménagements divers,
- la revalorisation du petit patrimoine,
- des travaux d'entretien et de consolidation de locaux, de murets, etc...

Afin de participer activement à la réinsertion professionnelle de ces personnes, le Conseil Municipal a décidé de renouveler cette convention pour une durée de 2 ans, du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2018, renouvelable par période de 1 an dans la limite de 4 ans, pour 50 000 € par an.

2016.05.08 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : délibération votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal accepte la modification du tableau des effectifs par la création des emplois suivants, avec effet au 1^{er} juin 2016 :

- 1 emploi d'adjoint administratif de 1^{re} classe vers 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe,
- 1 emploi d'adjoint technique de 1^{re} classe vers 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe,
- 1 emploi d'ATSEM 1^{re} classe à 32.65/35^e vers 1 emploi d'ATSEM principal de 2^e classe à 32.65/35^e,
- 1 emploi d'adjoint technique principal 2^e classe vers 1 emploi d'adjoint technique principal 1^{re} classe,
- 1 emploi d'attaché vers 1 emploi d'attaché principal.

2016.07.05 – INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR L'ANNEE 2015 : délibération votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal donne son accord pour arrêter le montant de l'Indemnité Représentative de Logement des instituteurs (IRL) à 2 185 € ou éventuellement majorée, selon les cas, à 2 731 €, pour l'année 2015.

2016.08.08 – CONCERT « L'HERITAGE DE FEDERICO » ORGANISE PAR LA VILLE LE 03 JUIN 2016 – TARIF DES ENTREES : délibération votée à l'unanimité.

Le 3 Juin prochain, un concert sera organisé à l'Eglise Notre-Dame, dans le cadre de Surgères – Ville en Poésie. Il sera intitulé « l'héritage de Federico : Federico Garcia Lorca et la musique espagnole (1650 à 1950) » et sera l'occasion de mettre à l'honneur la musique espagnole par Messieurs José CANALES, ténor, et Manuel DE GRANGE, guitariste et joueur de luth.

Pour cette occasion, le Conseil Municipal a fixé à 12 €/ personne le tarif d'entrée adulte et à 8 €/ personne le tarif d'entrée réduit (enfants de – 18 ans, étudiants et demandeurs d'emploi).

Surgères, le 20 mai 2016,
Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint,

Pierre VIVIER.